

Délibération 2022 / 04-1

L'an deux mil vingt-deux le jeudi treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

Secrétaire de séance : Mr Christian FAUGERON

* * * * *

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- considérant que le crédit ouvert à l'article 6574 du budget primitif 2022 s'élève à 20 450.00 €,
- décide d'attribuer aux associations locales en 2022 les subventions dont le détail figure ci-après,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

<u>Associations</u>	<u>Pour mémoire subventions 2021</u>	<u>Subventions 2022</u>
Amis de l'église.....	100,00	100.00
Conte en Creuse.....	1 000,00	900.00
Émile a une vache	1 300,00	1 300.00
FNACA (anciens combattants).....	450, 00	350.00
La Halte solidaire.....	450,00	400.00
Paddle Vassivière Club.....	2 500,00	1 000.00
Petits Marcel	700,00	600.00
Plateaux limousins	1 700,00	1 200.00
Radio Vassivière	4 000,00	4 000.00
Vassivière Club Tout Terrain	4500,00	4 500.00
Bande de Prod'	800,00	500.00
AMICALE des pompiers pour le congrès	1 000,00	1 200.00
APPMA	250,00	100.00
Le Pastoralisme.....	0.00	700.00
Team trial.....	0.00	500.00
Télé Millevaches.....	0.00	50.00
Jeunes Sapeurs Pompiers.....	0.00	50.00
Médiathèque et Compagnie	0.00	500.00
Comité d'Animation	0.00	2 500.00
Réserve	1750,00	
Total :	20 550,00 €	20 450,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 023-212316509-20220413-20220401-DE

Fait et délibéré en Mairie, le 13 avril 2022

Le Maire,

Raymond RABETEAU

